

École des Jeunes-du-Monde

Politique pour contrer l'intimidation



Fondements :

Orientation 2 du projet éducatif de l'école des Jeunes-du-Monde :

L'école des Jeunes-du-Monde vise l'établissement d'un environnement propice à l'apprentissage et au développement d'une culture scolaire chez l'élève :

- En développant le sentiment d'appartenance et de fierté à l'école
- En intervenant de façon rigoureuse, concertée et cohérente face aux comportements inadéquats des élèves
- En s'assurant que les parents soient les premiers partenaires de l'école

Énoncé :

Déclaration de l'école

À l'école des Jeunes-du-Monde, nous nous engageons à contrer les comportements de violence et d'intimidation

Nous travaillons ensemble à :

- **Résoudre les conflits paisiblement**
- **Inclure les autres dans toutes les activités**
- **Respecter les différences**
- **Nous appuyer les uns les autres**

Responsabilités :

1. Tout adulte de l'école a la responsabilité et le devoir d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste de violence ou d'intimidation.
2. Tout élève a l'obligation de respecter les interventions de tout adulte de l'école.
3. Tout élève témoin ou victime de violence ou d'intimidation a l'obligation de dénoncer.
4. Tout parent a la responsabilité et le devoir de supporter l'école dans ses interventions face à la violence et l'intimidation.

Définitions :

Conflit :

« Opposition d'idées de sentiments entre des personnes ou des groupes. » (Le Petit Larousse).

Selon M. Richard Gagné, psychologue à la Commission scolaire de Val des Cerfs, « il est tout à fait normal que les enfants se chicanent, se bousculent, s'agacent et aient des conflits. Les taquineries sont même nécessaires au développement de l'enfant. » (tiré de R.N.D. 2002 sept.)

L'intimidation n'est pas un conflit « normal » entre enfants. Elle n'est pas une simple chicane.

Intimidation :

La définition la plus répandue de l'intimidation est tirée des travaux du grand chercheur norvégien Dan Olweus.

« L'intimidation... est un modèle de comportement agressif et répétitif ayant une intention négative, manifestée par un enfant envers un autre enfant et où il y a déséquilibre des forces. »

Ce comportement agressif suppose un comportement physique ou verbal et il s'agit d'un acte intentionnel et réfléchi destiné à blesser ou à mettre l'autre mal à l'aise. La définition d'Olweus suppose **trois conditions essentielles** qui distinguent l'**intimidation** des autres formes de comportements agressifs, notamment :

- **Le pouvoir** : les enfants qui font de l'intimidation acquièrent leur pouvoir grâce à leur taille et à leur force physique, à leur statut dans le groupe de pairs et en obtenant le soutien du groupe de pairs.
- **La fréquence** : l'intimidation n'est pas un acte fait au hasard. Elle se caractérise plutôt par des attaques fréquentes et répétées. C'est ce facteur qui provoque la terreur d'anticipation dans l'esprit de l'enfant qui subit l'intimidation et qui peut être si néfaste et avoir les effets les plus débilissants à long terme.
- **L'intention de nuire** : les enfants qui usent d'intimidation le font généralement avec l'intention de blesser l'autre enfant physiquement ou sur le plan émotif.

Attention ! Attention !

L'intimidation, ce n'est pas...

- ✓ Une chicane qui se répète à l'infini
- ✓ Un geste impulsif et irréfléchi
- ✓ De la bousculade dans le rang

Pour plus de détails sur le sujet, nous vous invitons à consulter le document intitulé **PLEIN FEU SUR L'INTIMIDATION**.

Procédure d'intervention lors d'un incident d'intimidation :

L'enseignant ou l'éducateur du service de garde reconnaît une situation d'intimidation.

S'il s'agit d'une situation plutôt simple...	Par exemple: <ul style="list-style-type: none">✓ la situation regroupe peu d'élèves✓ les élèves proviennent d'une même classe✓ les élèves impliqués n'ont pas d'antécédents à cet effet
1- L'enseignant ou l'éducateur du service de garde fait enquête auprès des élèves concernés.	
2- Il mène les interventions jugées pertinentes (voir les quelques suggestions faites au verso).	
3- Il prend en note et conserve pour ses dossiers toute information qu'il juge importante à retenir.	
4- Il informe les parents concernés par la situation et leur fait part des interventions qui sont réalisées.	

S'il s'agit d'une situation plutôt complexe...	Par exemple: <ul style="list-style-type: none">✓ la situation implique plusieurs élèves✓ ceux-ci proviennent de classes différentes✓ la situation a tendance à se répéter✓ l'intensité est jugée très élevée
1- L'enseignant rencontre l'éducatrice spécialisée pour lui faire part de la situation.	
2- Celle-ci fait enquête auprès de tous les élèves concernés.	
3- Elle mène les interventions jugées pertinentes, en collaboration avec l'enseignant ou les enseignants (voir les quelques suggestions faites au verso).	
4- Elle prend note des événements à l'intérieur d'un cahier prévu à cet effet.	
5- Elle informe les parents concernés par la situation et leur fait part des interventions qui sont réalisées.	

Interventions suggérées (interventions individualisées)

Auprès de l'élève intimidé	Auprès de l'élève qui intimide	Auprès de l'élève témoin
<ul style="list-style-type: none"> ● Écouter attentivement ● Démontrer de l'empathie ● Rassurer l'élève ● Expliquer à l'élève ce qui sera fait afin de le protéger ● S'assurer qu'il ne quitte pas l'école sans être en sécurité ● S'assurer qu'il reçoit réparation pour le geste qui a été commis à son endroit ● Enseigner à l'élève les comportements qui lui éviteront de se retrouver à nouveau dans ce type de situation ● Reconnaître sa part de responsabilité dans la situation, le cas échéant ● L'inviter à rester en présence d'un ami sur la cour de récréation ou sur le chemin de l'école ● L'inciter à briser le silence en toute circonstance ● Aviser l'élève que ses parents seront informés de la situation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Séparer de l'élève intimidé ● Écouter attentivement ● Analyser l'information reçue ● Nommer l'intimidation ● Demander à l'élève de cesser immédiatement ● Amener l'élève à réfléchir (fiche de réflexion) ● Faire signer un contrat de paix ● Faire signer un interdit de contact ● Tenir une rencontre individuelle avec la policière éducatrice ● Procéder à un manquement aux règlements de l'école (si un geste de violence a été commis et vu par un adulte). ● Aviser l'élève que ses parents seront informés de la situation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Écouter attentivement ● Tenir compte des propos dans l'analyse de la situation ● Amener l'élève à réfléchir à la situation ● Expliquer ce qu'un témoin doit faire en de pareilles circonstances ● Expliquer la différence entre "stooler" et dénoncer ● L'inciter à briser le silence en toute circonstance

Interventions suggérées (interventions de groupe)

Atelier en classe animé par l'enseignant (le document Plein Feu sur l'Intimidation contient plusieurs idées pour animer ce type d'ateliers)

Atelier en classe au sujet de l'intimidation donné par un spécialiste de l'école (Infirmière ou éducatrice spécialisée)

Atelier en classe au sujet de l'intimidation donné par la policière éducatrice